

République française
Département de l'Ardèche
Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2011

N° CS 2011-1

Délégation d'attribution au bureau syndical pour les marchés à procédure adaptée dont le montant est compris entre 90 001 €HT et 193 000 €HT et à la Présidente pour les marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou inférieur à 90 000 €HT.

En deux mille onze, le 6 juillet 2011 à Saint Sauveur de Montagut à 17h30, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 292 Nombre de voix présentes: 97 Nombre de voix présentes et représentées : 152 VOTES : Pour : 152 Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 23 juin 2011	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> <u>Transmis par ACTE le :</u> <u>AR N°:</u>
---	--

Délégués à titre délibératif :

Délégués du Département :

Présents : BONIN Bernard, DURAND Jean-Roger, FINIELS Martine, PLENET Simon, SERRE Laëtitia, ROUX Robert, WEISS Maurice,

Représentés : BRUCHET Gérard, GROS Jérôme, L' HERMINIER Raoul, MANIFACIER Jean-Paul, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent,

Absents : ALEXANDRE Jacques, CONSTANT Jean-Pierre, COUDENE Patrick, GENEST Jacques, GIRAUD Pierre, PERRIER Bernard,

Délégués de la Région :

Présents : BENAHMED Fatiha, BUIS Sabine, GIT Marie-Christine, GRANGIS Christian, JACQUART François, ROUSSELLE Véronique,

Représentés : DARNAUD Mathieu, KELLER Olivier, MALAVIELLE Valérie, SAULIGNAC Hervé,

Excusés : GREGOIRE Michel,

Absents: BONNETAIN Pascal, MOUTON Marie-Pierre,

Délégués des Communes :

Présents : CHAMPANHET René (AIZAC), BERTONCELLO Eric (AJOUX), RIBEYRE Jean-Claude (ARCENS), AUDIBERT André (BEAUMONT), BORRAS Patrick (BEAUVENE), MAISTRE Gilles (COUX), SARRAZIN Jean Paul (CREYSSEILLES), PEYRARD Daniel (DESAIGNES), CAYRIER Arlette (GENESTELLE), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), TEYSSIER Robert (LABASTIDE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), CUTTIER Jean-François (LARGENTIERE), BRUGERE Robert (LAURAC), SOUBEYRAND Jacky (MEZILHAC), FAYARD Raymond (LES NONIERES), CHEVENNEMENT Sylvie (LES OLLIERES), ALLIX Jean-Pierre (SAGNES ET GOUDOULET), MOYERSON Christian (ST ANDRE LACHAMP), DUHOO Olivier (ST BASILE), CHOUTEAU Marc (ST CHRISTOL), DURAND Gérard (ST CIERGE LA SERRE), BAZIN Yves (ST ETIENNE DE SERRES), De LEHELLE D’AFFROUX Marie Chantal (ST JEAN CHAMBRE), PIZETTE Jean-Claude (ST MAURICE EN CHALENC), CHENOT Lorraine (ST MELANY), FEOUGIER Alain (ST MICHEL DE BOULOGNE), BALAYN Jean Daniel (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), TISSIER Pierre (ST PIERREVILLE), NEY Marie-Françoise (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), JUGE Olivier (ST VINCENT DE DURFORT), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), LEYNAUD Edouard (VESSEAUX),

Représentés : ECHARD Hugues (LES ASSIONS), BOREL Christelle (BARNAS), PALADEL Christian (FAUGERES), DEVES Sylvie (GRAVIERES), GARDIEN Jean-Marie (MAYRES), ALEYSSON Bernadette (PEREYRES), GIBERT Alain (ROCLES), LEMESTRE Régine (ROSIERES), BACCONNIER Virginie (ST JOSEPH DES BANCS), VERNET Daniel (ST PIERRE DE COLOMBIER), WIOT Claude (ST PRIVAT),

Excusés : LARDY Jean Paul (AILHON), ROUSTANT Marc (LABOULE), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), ROCHIER Angélique (LYAS), REYNE Jacky (SILHAC), BRECHON Franck (ST ETIENNE DE BOULOGNE), INSELIN Maurice(VINEZAC),

Absents: PICART Frédéric (ALBON), PESENTI Michel (ANTRAIGUES), BERTHINIER Jean-Claude (ASPERJOC), MONCHAUX Jeanne Marie (ASTET), REDON Jean-Marie (LE BEAGE), MURILLON Georges (BOREE), CHAMPNEL Thierry (BORNE), GUBERNATI Daniel (BURZET), BERTOLI Pascale (CHALENCON), DORNE Thierry (LE CHAMBON), DORP Daniel (CHANEAC), HERNANDEZ- MARTINEZ Christian (CHASSIERS), CESARI Jean-Claude (CHAZEAX), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), PRADIER Sébastien (CROS-DE-GEORAND), BERTHOLA-THEVENON Daniel (DOMPNAC), VIALLE Lucien (DORNAS), ALLAIN Dominique (DUNIERE), TAULEIGNE Luc (FABRAS), CHAMBON Annie (FONS), CRAMMER Jacques (GLUIRAS), HAZEBROUCQ André (GOURDON), FAURE Catherine (INTRES), DELENNE Jean Luc (JAUJAC), KARBOWY Isabelle (JAUNAC), TITECAT Kévin (JOANNAS), PAQUELET GARDES Marie-Claire (JOYEUSE), COURT Jean Claude (JUVINAS), BOIRON Jean-Claude (LABEGUDE), COURT Roland (LACHAPELLE/AUBENAS), FERRAND Pierre (LACHAPELLE/CHANEAC), MAZE Jérôme (LALEVADE), RANC Fernand (LAVAL D’AURELLE), JOUFFRE Franck (LENTILLERES), MANERO Ludovic (LOUBARESE), NOUBLANCHE Christine (MALARCE), BEURAIN Jean Emmanuel (MALBOSC), BLACHE François (MARCOLS), CHABRIER Christian (MERCUER), ROUY André (MEYRAS), SALOMON Albert (MONTPEZAT), FILIPPINI Nathalie (MONTREAL), FOURNIER Joël (MONTSELGUES), VENISSAC Franck (PAYZAC), NICOLAS Fabrice (PLANZOLLES), BOULONI Christian (PONT DE LABEAUME), PAGE

Claudette (POURCHERES), DALVERNY Jérôme (PRADES), MARTEL Fabrice (PRANLES), LAPIERRE Jean-Marie (PRUNET), POUJADE Françoise (RIBES), DESMURE Alain (ROCHER), ZALHES Christine (LA ROCHETTE), SIMON Jean-Marie (LE ROUX), TALAGRAND Michel (SABLIÈRES), MICHEL Christian (LES SALLELES), GEIGUER Jacques (LA SOUCHE), CHAUSSIGNAND Christian (ST ANDEOL DE FOUCH), MARIJON Christian (ST ANDEOL DE VALS), CUISSINAT Jean-Paul (ST CIERGE /LE CHEYLARD), LADET Max (ST CIRGUES DE PRADES), BAILLY Pascal (ST CLEMENT), FAYOLLE Marc (ST GENEST DE BEAUZON), SABY Christophe (ST GENEST LACHAMP), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), FAYE Marc (ST JULIEN BOUTIERES), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), MATHON Marie-Thérèse (ST JULIEN DU SERRE), BARBUT Olivier (ST LAURENT LES BAINS), CHAUVY Alain (ST MARTIAL), LE BON Yvon (ST MARTIN DE VALAMAS), FEYNEROL Alain (ST PIERRE ST JEAN), MERCHAT Jacques (ST PRIEST), DEBARD Marie-Rose (ST PRIX), MEJEAN Franck (STE EULALIE), LIOGIER Michel (THUEYTS), BOYER Jacques (UCEL), LAMARCHE Elsa (VALGORGE), JULY Jacky (VALS), FAURE Alexandre (VERNON), CHARLET Marion (VEYRAS).

Délégués des Villes-portes :

Présents : CALIXTE Jacqueline (VERNOUX),

Excusé : COUEDEL Bernard (ST AGREVE),

Absents : LACROIX Luc (AUBENAS), CHOSSON Jacky (LAMASTRE). LANOOTE Marie-Françoise(PRIVAS), VIGIER Bruno (LES VANS),

Délégués des Chambres consulaires :

Excusés : BOSC Philippe (CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE), VAREILLE Gilbert (CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE),

Absent: BERNIER Alain (CHAMBRE DES METIERS), FLAUGERES Jean-Luc (CHAMBRE AGRICULTURE), GIRAUD Mickael (CHAMBRE AGRICULTURE), SAULIGNAC Daniel (CHAMBRE DES METIERS),

Membres à titre consultatif :

Présents : Henri BELLEVILLE (les Amis du Parc), M.CLOAREC (Conseil Scientifique)

Excusés : Cécile BRENNAN SARDOU (Inspection d'académie), Jean-Claude FLORY, Jean Yves LE MERREER (Sous préfecture de Tournon), Jean Luc LENI (Paierie Départementale), Gilles QUATREMER (DDT Ardeche) Jean RAMPON (Sous préfecture de Largentière),Gérard ROCHE (Conseil Général Haute Loire), Jean Marc JOBERT (DDT Ardèche), Pascal DORLEAC (DIRRECTE ardèche), M. KLAUSS (ONF).

La Présidente rappelle qu'en matière de marché public, le Comité Syndical est compétent. Pour les marchés inférieurs au seuil de 193 000 euros HT, une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant à signer l'acte d'engagement est donc nécessaire.

Pour les marchés compris entre 90 001 € H.T. et 193 000 € HT le Comité syndical peut, par délégation, autoriser le bureau syndical à délibérer en lieu et place.

Pour les marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou inférieur à 90 000 € H.T, le Comité syndical peut par délégation, autoriser la Présidente à conclure ces marchés.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- DE DONNER DELEGATION à la Présidente pour conclure des marchés, de fournitures, services ou travaux, passés selon la procédure adaptée dont les montants sont égaux ou inférieurs à 90 000 € H.T.

- D'AUTORISER la Présidente, conformément aux dispositions prévues à l'article 28 du code des marchés publics, à prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services en ce qui concerne les marchés à procédure adaptée dont le montant serait égal ou inférieur à 90 000 € H.T.

- DE DONNER DELEGATION au Bureau Syndical pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée dont les montants sont compris entre le 90 001 € H.T. et 193 000 Euros HT pour les fournitures et les services et travaux du Parc.

- DE RENDRE COMPTE au Comité Syndical de l'exercice de cette délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT